

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 OCTOBRE 2014

Le 20 octobre 2014, à 18 h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Gérard ALAZARD, Maire de LUZECH.

Etaient présents : Mr Gérard ALAZARD, Mme Nadine BALCON, Mr Bernard PIASER, Mme Fabienne ALEMANNI, Mr Pierre BORREDON, Mr Rémy MOLIERES, Mr Daniel DUBOS, Mme Odile BORREDON, Mme Agnès LEBRE, Mr Jean-Luc MANIE, Mr Jean-Jacques BONDER, Mme Christine GARRIGUES, Mr Floréal CARBONIE, Mme Christine CALVO, Mme Michèle CUBAYNES.

Etaient absents excusés :

Mr Joël BOURDAIN qui a donné procuration à Mme Christine CALVO

Mme Nathalie QUEYREL qui a donné procuration à Mme Agnès LEBRE

Mme Delphine AZNAR qui a donné procuration à Mr Daniel DUBOS

Mr Alexandre VIGNALS

Secrétaire de séance : Mme Christine GARRIGUES

Approbation du compte rendu de la séance du 22 septembre 2014

Aucune remarque formulée sur le compte rendu du 22 septembre 2014. Adopté à l'unanimité.

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
19	Présents : 15 Procurations : 3	Pour : 18 Contre : Abstentions :

2014_9_1 : Point sur la Cité scolaire

Monsieur le Maire et Monsieur CARBONIE nous informent de l'avancement des travaux de la Cité scolaire.

Un petit problème est survenu pendant le forage des sondes de géothermie. Des cavités assez importantes ont été repérées à 70 mètres de profondeur qui empêchent la progression des travaux (jusqu'à 90 mètres). De nouveaux forages sont donc à prévoir.

Problème également par rapport à l'échantillon de gabions déposé tout près du chantier. L'aspect visuel n'est pas satisfaisant pour Monsieur CARBONIE, qui demande à d'autres conseillers municipaux de se rendre sur place pour connaître leur avis. Monsieur le Maire est prêt à intervenir auprès du maître d'œuvre si cela est nécessaire pour faire changer cet échantillon dans toutes les parties ne garantissant pas un rendu panoramique harmonieux de ces futurs murs en gabion (ex : 4 mètres de haut sur plusieurs dizaines de mètres de long pour l'un d'entre eux)

2014_9_2 : Point sur les équipements sportifs – Plan de financement

Monsieur le Maire informe qu'un dossier de consultation pour le choix d'un maître d'œuvre a été envoyé et publié cette semaine. Les réponses sont attendues avant le 15 novembre 2014.

Le choix se fera sur 3 critères :

- La connaissance du territoire (50%)
- Connaissance du procédé en toile tendue (20%)
- Prix et devis estimatif (30%)

Plan de financement des équipements sportifs

Vu la délibération du 28 février 2014 approuvant le projet de construction et rénovation des équipements sportifs,

Considérant le programme et l'estimation financière établie par la société Z'A&MO définissant comme suit l'évolution des équipements sportifs municipaux capable d'adresser les besoins liés à la nouvelle Cité scolaire en 3 tranches :

Tranche n°1 : création d'une salle multisports en toile tendue sur la base de l'emprise de deux terrains de tennis

Travaux + études (125 000 € HT) : **833 372 € HT → 1 000 046 € TTC**

Tranche n°2 : Création d'un anneau d'athlétisme derrière la salle de la grave

Travaux + Etudes (67 070 € HT) : **417 070 € HT** → 500 484 € TTC

Tranche n°3 : Rénovation de la salle polyvalente

Travaux + Etudes (67 070 € HT) : **251 070 € HT** → 301 284 € TTC

Total dépenses HT pour les 3 tranches : 1 501 512 € HT

Total dépenses TTC pour les 3 tranches : 1 801 814 € TTC

Considérant qu'il y a lieu d'établir un plan de financement pour la construction des équipements sportifs et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les diverses subventions, notamment celle auprès du Comité National pour le Développement du Sport (CNDS),

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Donne son accord** pour la participation de la commune à la réalisation des équipements sportifs pour un montant de **1 501 512 € HT** et d'ajuster dans les divers budgets primitifs de 2015 – 2016 – 2017, les crédits nécessaires,
- **Mandate** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du **Comité National de Développement du Sport** pour un montant de **20%** de la dépense totale HT, soit 300 302 €,
- **Et définit comme suit le financement de l'opération**

ETAT - CNDS 20 % HT totalité	: 300 302 €
Fonds européens 5 % HT totalité	: 75 075 €
Conseil régional 5 % HT totalité	: 75 075 €
Conseil général 20 % HT totalité	: 300 302 €
Communauté de communes pour tranche 1 et 2	: 90 000 €
Fédération Française de Tennis (10 000 X 2 terrains)	: 20 000 €
FCTVA	: 300 302 €
Autofinancement commune	: 640 758 €
Total recettes	: 1 801 814 €

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
19	Présents : 15 Procurations : 3	Pour : 18 Contre : Abstentions :

2014_9_3 : Taxe d'aménagement : fixation des taux

Rappel sur la notion de taxe d'aménagement par Monsieur le Maire

Taxe d'aménagement (TA)

- Simplification des contributions en remplacement de :
 - La taxe locale d'équipement (TLE)
 - La taxe départementale pour le financement des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (TD/CAUE)
 - La taxe départementale des espaces naturels sensibles (TDENS)
 - La participation pour aménagement d'ensemble (PAE)
- Liberté de fixation du ou des taux entre 1 et 5% → **2% à Luzech**
- Souplesse par sectorisation pour une meilleure adaptation du taux communal au coût réel de l'urbanisation → **sectorisation non mise en place à Luzech**
- Possibilité d'augmenter jusqu'à 20% dans les secteurs nécessitant des travaux substantiels d'équipements publics.
- Une part communale + une part départementale → **1.3% Département + 0.4% archéologie**

Monsieur Rémy Molières, adjoint en charge de l'Urbanisme, fait les propositions suivantes :

Propositions sachant qu'une délibération doit être prise avant le 31 Oct. de l'année en cours pour s'appliquer à partir de l'année suivante:

- Pour les PVR non recouvertes :
 - **Créer un secteur pour cette parcelle, créer un TA à un taux fort équivalent au montant de la PVR (lié au porteur de projet)**
- Création de secteurs, fonction des cartes fiscales, réseaux, etc.
 - **Baisser le taux de la TA à 1% pour les zones UB (zone à forte densité d'habitat telle que centre bourg)**
 - **Augmenter le taux de la TA à 3% pour les zones UD (zone à faible densité d'habitat telle que les écarts)**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Fixe, à compter du 1^{er} janvier 2015, les taux de la taxe d'aménagement suivant :

TAUX	Secteurs
1%	Totalité des zones UA - AU1 - A - UI Totalité de la zone UB à l'exception des parcelles dont le taux est fixé à 5 %
3%	Totalité de la zone UC - N Totalité de la zone UD à l'exception des parcelles dont le taux est fixé à 5 %

5%	Zone UB : - Combe Poujade : parcelles section BD 427 429 - Andanibal/ le Payral : parcelle section AX 424 Zone UD : - Puits de Naude/Les Bouygues : parcelles section AI 20 26 27 28 29 Cette taxe d'aménagement à 5 % annule et remplace la participation pour voie et réseaux due par les propriétaires fonciers des dites parcelles
----	--

- Dit que la présente délibération est reconduite tacitement tous les ans en l'absence de délibération contraire.

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
19	Présents : 15 Procurations : 3	Pour : 18 Contre : Abstentions :

2014_9_4 : Admission en non-valeur de créances irrécouvrables – Budget principal 2014

Le comptable du Trésor a communiqué un état de sommes à admettre en non-valeur :

- Une créance d'un montant de **21 729.15 €** due par la SCI d'Olt au titre des exercices 2009 et 2012 (Participation Voirie et réseaux au lieu-dit ANDANIBAL)
- Une créance d'un montant de **36 585.02 €** due par la société NAVIGLOT (loyers de la base de Caïx et jours d'astreinte sur site de Caïx) au titre des exercices 2010 – 2011 - 2012
- Une créance de **57.08 €** due par Mr CASTELNAU Christophe au titre de l'exercice 2012 (surendettement et effacement de dette cantine)
- Une créance d'un montant de **15 €** due par Mme DOS SANTOS Christelle (location de benne) au titre de l'exercice 2013
- Une créance d'un montant de **20 €** due par Monsieur SODOYER Xavier (redevance d'occupation du domaine public) au titre de l'exercice 2012.

Après délibération, le conseil municipal :

- **Donne son accord** à ces propositions d'admission en non-valeur
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
19	Présents : 15 Procurations : 3	Pour : 18 Contre : Abstentions :

2014_9_5 : Décision modificative N°3

Vu la délibération en date du 28 février 2014 approuvant le Budget Primitif 2014,

Considérant qu'il convient d'ajuster le budget primitif 2014 pour faire face à certaines dépenses, Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 022 : dépenses imprévues Fonct.	22 000,00 €	
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct.	22 000,00 €	
D 6541 : Créances admises en non-valeur		22 000,00 €
TOTAL D 65 : Charges exceptionnelles		22 000,00 €

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
19	Présents : 15 Procurations : 3	Pour : 18 Contre : Abstentions :

2014_9_6 : Taxe d'habitation : Abattement spécial à la base en faveur des personnes handicapées ou invalides

Vu l'article 1411.II.3 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'instituer un **abattement spécial à la base de 10% de la valeur locative moyenne des habitations** en faveur des personnes handicapées ou invalides,

Considérant que pour bénéficier de cet abattement, le redevable de la taxe d'habitation doit satisfaire à au moins une des conditions suivantes :

- 1) Etre titulaire de l'allocation supplémentaire d'invalidité mentionnée à l'article L.815-24 du code de la sécurité sociale
- 2) Etre titulaire de l'allocation aux adultes handicapés mentionnée aux articles L.821-1 et suivant du code de la sécurité sociale
- 3) Etre atteint d'une invalidité ou infirmité l'empêchant de subvenir par son travail aux nécessités de l'existence
- 4) Etre titulaire d'une carte d'invalidité mentionnée à l'article L241-3 du code de l'action sociale et des familles
- 5) Occuper son habitation principale avec des personnes visées au-dessus des points 1 à 4.

Le redevable de la taxe d'habitation doit par ailleurs adresser avant le 1^{er} janvier de la première année au titre de laquelle il peut bénéficier de l'abattement, une déclaration comportant tous les éléments justifiant de sa situation ou de l'hébergement de personnes mentionnées au 5 visé supra.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- **Décide** d'instaurer cet abattement spécial de 10% à la base sur la taxe d'habitation en faveur des personnes handicapées ou invalides
- **Charge** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
19	Présents : 15 Procurations : 3	Pour : 18 Contre : Abstentions :

2014_9_7 : Demande d'exonération taxe foncière

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une demande d'exonération spéciale de taxe foncière pour les Bâtiments à Basse Consommation (BBC).

Il fait un rappel de la réglementation en vigueur :

- Créé par LOI n°2008- 1425 du 27 décembre 2008 - art. 107 (V)
1. Les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre peuvent, par une délibération prise dans les conditions prévues au I de l'article 1639 A bis, **exonérer de la taxe foncière sur les propriétés bâties à concurrence de 50 % ou de 100 %** les constructions de logements neufs achevées à compter du 1er janvier 2009 dont **le niveau élevé de performance énergétique globale**, déterminé dans des conditions fixées par décret, **est supérieur** à celui qu'impose la **législation en vigueur**.

A l'unanimité, le conseil municipal se prononce contre cette demande d'exonération.

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
19	Présents : 15 Procurations : 3	Pour : Contre : 18 Abstentions :

2014_9_8 : Point sur l'Office de Tourisme Intercommunal

Monsieur le Maire et Mme CALVO font le point sur une année de fonctionnement de l'Office de Tourisme Intercommunal et plus particulièrement sur le point d'accueil de Luzech.

Centres d'intérêt	Bureaux d'accueil						%
	Duravel	Luzech	Mauroux	Prayssac	Puy-l'Evêque	TOTAL	
Animations / Marchés	316	660	348	3688	1455	6467	32.60%
Baignade, canoë et fluvial	102	139	234	815	971	2261	11.41%
Cyclo et VTT	69	139	120	268	266	862	4.35%
Patrimoine	403	1399	241	1520	4841	8404	43.39%
Pêche	56	61	31	77	153	378	1.91%
Randonnée	268	369	297	1400	536	2870	14.48%
Vignobles	192	196	250	632	522	1792	9.04%

- L'amplitude horaire d'ouverture du " Point d'accueil" de Luzech n'est pas suffisante
 - Notre demande d'avoir la même amplitude horaire que Prayssac et que Puy L'Evêque sera en principe prise en compte pour 2015
 - Rachel Dose verra son nombre d'heures augmenter (35h)
- Les cotisations sont trop chères et sont à repenser selon la taille des partenaires
 - Elles seront révisées à la baisse pour 2015
- La composition du Conseil d'Administration au niveau des professionnels est déséquilibrée sur un plan géographique
 - Un rééquilibrage sera possible lors de la prochaine assemblée générale
- Le manque de visibilité de notre "Point d'accueil" a été une nouvelle fois évoqué
 - Ce sujet est pris en compte et sera traité en Commission Tourisme de la CCVLV
- Un gros problème sur le budget proposé (93.000€ en recette) a été pointé par tous
 - La CCVLV a été alertée

En conclusion, peu de communes dont Luzech sont satisfaites par cette 1^{ère} année de fonctionnement. Il reste beaucoup à faire et d'autres moyens seront nécessaires.

2014_9_9 : Point sur la rentrée scolaire et les activités péri éducatives du 1^{er} trimestre 2014/2015

Rentrée scolaire

La rentrée scolaire, tant à l'école élémentaire que maternelle, s'est très bien passée.

Les effectifs sont semblables à ceux de l'an dernier à savoir:

- **En élémentaire : 69 élèves** répartis en 3 classes, ce qui nécessite des cours à double niveaux,
 - Une classe de 18 CP + 5 CE1, soit 23 élèves pour **Mme VINEL**
 - Une classe de 8 CE1 + 15 CE2, soit 23 élèves pour **Mme CHAPUT**
 - Une classe de 10 CM1 + 13 CM2, soit 23 élèves pour **Mr ANDRY (Directeur)**
- **En maternelle : 71 élèves** répartis en 3 classes,
 - Une classe de 4 PS1 + 17 PS2, soit 21 élèves pour **Mme PABOIS (Directrice)**
 - Une classe de 4 PS2 + 21 MS, soit 25 élèves pour **Mme BABY**
 - Une classe de 6 MS + 19 GS, soit 25 élèves pour **Mme MAYNARD**

En parallèle de la Cité scolaire, La Mairie continue à apporter tout le soutien nécessaire au bon fonctionnement des établissements.

- L'achat d'un tableau de lecture a été fait pour la classe de la petite section (420 €)
- Tous les travaux demandés à la sortie des classes ont été effectués durant les vacances par notre Service Technique
- La remise en place des classes a été faite, à la demande des enseignantes, par les ATSEM respectives

Cette année, la maternelle effectuera un voyage à MICROPOLIS. La Mairie prend en charge le coût du transport.

Activités péri éducatives

1) Bilan des activités proposées

▪ Pour l'école élémentaire

- Le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15h30 à 16h30
- 6 intervenants
- Initiation à la danse
- Ateliers manuels (sables colorés, porte-clés, perles, peinture)
- Initiation à l'histoire de l'art
- Atelier musique (à venir)
- Jeux éducatifs sur ordinateurs
- Atelier Lecture. Création d'un lieu d'écoute, d'expression, de dialogue. Choix de la lecture pour démarrer une discussion. Lecture expliquée en situant sur des cartes, explication sur les climats, coutumes, habits etc. ...
- Découverte de la laine
- Jeux d'extérieur, jeux collectifs, promenade, motricité
- Atelier vidéo : Réalisation d'un film (histoire, scénario, tournage et montage).
- Jeux de société, jeux de la ludothèque
- Un journal d'école avec une première parution aux vacances de Noël

▪ Pour l'école maternelle

- Le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15h45 à 16h30
- 3 intervenants
- Activités de motricité
- Jeux traditionnels
- Activités en lien avec le projet d'école autour des petites bêtes et insectes

- Semaine spéciale « découverte des papilles » organisée à l'école maternelle avec participation des enfants du primaire
 - Fréquentation
- Une fréquentation stable depuis le début de l'année scolaire
- 40 enfants en moyenne à l'école maternelle
- 50 enfants en moyenne à l'école primaire

2) Organisation du temps péri éducatif

- Nouvelle organisation depuis la rentrée à l'école maternelle avec un intervenant supplémentaire et un planning de 4 fois $\frac{3}{4}$ d'heure d'activité
- Meilleure communication et information sur les activités proposées
- Constitution de groupe d'élèves et roulement sur les différentes activités proposées.
- Des programmes et activités renouvelés chaque trimestre
- Une réunion d'information prévue avant les vacances de Noël.

2014_9_10 : Questions diverses

2014_9_10_1 : Demande de subvention pour séjour scolaire

Une demande de subvention pour un séjour scolaire auquel participera un enfant de Luzech a été faite par le Lycée hôtelier Quercy Périgord de Souillac auprès de notre commune.

Dans un souci de cohérence globale et en conformité avec la politique d'attribution des subventions, le conseil municipal rejette à l'unanimité cette demande.

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
19	Présents : 15 Procurations : 3	Pour : Contre : 18 Abstentions :

2014_9_10_2 : Rencontres Armand VIRE

Le préhistorien Jean-Pierre Lagasquie (CNRS) est venu présenter l'évolution du paysage lotois qui s'est modifié avec les processus de création humaine : premiers bifaces retrouvés dans le Quercy, céramique, dolmens, caselles et cabanes en pierres sèches, etc.

JP Lagasquie s'est arrêté sur notre petit patrimoine local riche, mais souvent abandonné, mal entretenu.

Le public a orienté les questions sur les programmes de sauvegarde ou la façon de préserver les caselles (entre autres) quand celles-ci sont situées sur des terrains privés.

Côté public, moins de monde qu'aux deux dernières conférences (+ de 60 en juin), seulement une vingtaine de personnes.

2014_9_10_3 : Préparation événements culturels 2015

Projets des Rencontres Armand Viré 2015 :

- Conférence de Marie-Lys de Castelbajac sur la restauration du tableau St-Jean Baptiste
- Conférence de la paléontologue Nathalie Bardet (Muséum Paris) sur les reptiles marins
- Conférence de Laurent Guyard sur les fouilles à la Cité scolaire de Luzech
- Attente d'une réponse d'un autre conférencier pour un sujet sur le gallo-romain

Aucune date n'est encore fixée pour le moment.

Dans le cadre de la Médiathèque :

- Conférence / dédicaces d'Olivier Lesénécal sur le château de Cayx

Probablement au printemps

2014_9_10_4 : Galerie d'exposition à Luzech

Monsieur le Maire fait état d'un manque d'une véritable galerie d'exposition sur notre commune.

En attendant d'y remédier de façon durable, les murs de la médiathèque peuvent accueillir des expositions de peintres locaux.

Le conseil municipal se prononce en faveur de la gratuité de cette mise à disposition et la possibilité d'un don libre à une œuvre de la commune, comme par exemple la caisse des écoles.

2014_9_10_5 : Tapage nocturne et incivilités

Le conseil municipal déplore fermement le tapage nocturne incessant depuis ces derniers jours aux abords des écoles. En plus des nuisances sonores, un banc a été retrouvé sur le toit de l'école. Les voisins contactent régulièrement les services de gendarmerie. Aucune arrestation n'a été effectuée à l'heure actuelle.

Monsieur le Maire insiste sur le fait qu'à chaque problème, chaque nuisance, les services de gendarmerie doivent continuer à être alertés.

Monsieur DUBOS et Madame Christine Calvo en relation avec Lionel LAFARGUE, travailleur social, mandaté par la Communauté de communes auprès des gens du voyage de notre secteur, va provoquer une réunion très rapidement pour tenter de remédier à ces nuisances.

Fin de séance.